

Les obligations en matière de transparence et de reporting ESG

Programme de formation

Objectifs pédagogiques

- Savoir construire et assurer un reporting ESG pour les participations, GPs et LPs.

Description / Contenu

- Contexte réglementaire européen et interrelations entre les nouvelles réglementations en matière de reporting ESG
- Obligations de reporting incluses dans la SFDR (y compris obligations au niveau de l'entité, obligations au niveau des produits financiers, classification des fonds, définition d'investissements durables, choix des indicateurs, révision de la SFDR)
- Obligations de reporting Taxonomie (y compris périmètre d'application, analyse des critères d'alignement Taxonomie, obligations de reporting pour les fonds et calcul des valeurs agrégées, règles relatives aux estimations d'alignement Taxonomie, audit des données Taxonomie)
- Obligations de reporting liées à l'Article 29 de la Loi Energie-Climat (y compris articulation avec les obligations SFDR et Taxonomie, bonnes pratiques observées)
- Obligations de reporting CSRD (y compris périmètre d'application, implications opérationnelles, retours d'expérience, audit des rapports de durabilité)
- Autres référentiels de reporting ESG (y compris UNPRI, TCFD, ODD)
- Le reporting comme outil de suivi de la performance des participations (y compris articulation les obligations réglementaires, sources d'inspiration pour les indicateurs, mise en place d'un plan de transition au niveau des participations)

Les intervenants de cette formation reversent leurs honoraires à une association.

.....

MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA FORMATION :

- Un questionnaire d'évaluation des acquis mesurant l'atteinte des objectifs pédagogiques est proposé en fin de formation.
- Un questionnaire "à chaud" évaluant la satisfaction globale est envoyé une heure après la formation.
- Un questionnaire "à froid" portant sur la mise en œuvre des acquis est envoyé 2 mois après la formation.

ACCESSIBILITÉ DE NOS FORMATIONS AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

L'équipe de l'Académie France Invest est formée à l'accueil d'un public en situation de handicap et est en lien avec les différents réseaux partenaires ([AGEFIPH](#), [CAP EMPLOI](#) et [MDPH](#)).

Pour permettre aux personnes en situation de handicap de suivre nos formations dans les meilleures conditions, l'équipe de l'Académie France Invest se tient à leur disposition pour trouver la solution adaptée à chaque situation et anticiper les aménagements nécessaires.

Public visé

- Toute personne souhaitant mettre en place une démarche ESG dans sa structure et/ou dans une participation.

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire.

+ pédagogiques

- Les exposés des intervenants seront ponctués d'exemples concrets issus de leur pratique opérationnelle.
- Un support pédagogique sera mis à disposition des participants.

Intervenants

- François Thueux, Associé – Département Développement Durable, PwC Transactions
- Marc Watine, Directeur – Département Développement Durable, PwC Transactions

Nos formateurs sont recrutés conformément aux spécifications mentionnées pour chaque formation. Ce sont des professionnels en activité et/ou des experts dans leur domaine. Ils utilisent des méthodes et outils appropriés aux formations qu'ils dispensent et adaptent leur pédagogie au public accueilli.

Informations pratiques

- Participants : 16 maximum
- Durée : 1/2 jour (3,5 heures)
- Horaires : 9 h / 12 h 30
- Lieu : Paris

Tarifs

- 769,00 €HT* / 659,00 €HT**

(*) Tarif pour les non membres France Invest

(**) Tarif pour les membres France Invest

Renseignements

- Tél. : 01 47 20 62 67
- Mail : formation@franceinvest.eu

Dernière mise à jour du programme : 10/12/2024